

PERIMETRE DU QUARTIER

Bouches du Rhône (13)

Commune : **Marseille 14e et 15e.**

Z.R.U. : **Saint Barthélémy, Le Canet, Delorme Paternelle.**

9305071

n° d'ordre : 63

PERIMETRE RUE PAR RUE* :

Nombre de pages : 2

- Autoroute nord à partir de la rue Le Châtelier
- Rue Le Châtelier
- Chemin de Fontainieu
- Impasse de la Pouponnière
- Limite de la parcelle n°92 section H quartier de Saint Joseph (cité les Micocouliers) jusqu'à la ligne de chemin de fer de Marseille à Aix
- On longe la voie ferrée de Marseille à Aix jusqu'à la traverse du Vieux Moulin (des deux côtés de la traverse)
- Limite de la parcelle n°29 section C quartier de Saint Joseph (cité Saint Joseph Vieux Moulin) jusqu'à la ligne de chemin de fer de Marseille à Aix que l'on traverse
- Chemin de Saint Joseph à Sainte Marthe
- Boulevard Anatole de la Forge
- Traversée de la voie ferrée Aix - Marseille
- On longe les parcelles section A quartier Sainte Marthe n°48 et 47 au sud
- Rue Berthelot (parcelles n°49 et 64 section H quartier Sainte Marthe exclues)
- On longe la parcelle n°63 section H du quartier de Sainte Marthe (ancienne école) puis les parcelles n°61 - 60 - 59 jusqu'à la voie ferrée Aix - Marseille
- On longe la limite nord de la parcelle n°49 section I du quartier Sainte Marthe
- Boulevard E. Baratier
- Boulevard Anatole de la Forge
- Chemin de Sainte Marthe au Merlan (ex avenue Alexandre Ansaldi)
- Limite parcelle n°76 et 84 section A du quartier de Saint Barthélémy jusqu'à l'avenue Raimu
- Avenue Raimu, n°226 de l'avenue Raimu compris (copropriété La Benausse)
- Limite parcelle n°55 section B du quartier Saint Barthélémy
- On récupère l'avenue Salvador Allende
- Limite parcelle n°120 section B du quartier Saint Barthélémy jusqu'à la voie ferrée
- On longe la voie ferrée de Marseille à Paris jusqu'au boulevard Louis Villecroze
- Boulevard Louis Villecroze
- Boulevard de la Bougie
- Chemin de Sainte Marthe
- Rue Boisselot
- Traverse du Couvent
- On traverse Notre Dame du Bon Secours
- Boulevard Bon Secours
- Chemin de Gibbes
- Rue Sébastien Lai jusqu'à l'autoroute nord
- Autoroute nord
- Rue de l'Usine
- Rue Lavie
- Boulevard des Peintures
- Boulevard Danielle Casanova
- Boulevard de la Maison Blanche
- Boulevard du Capitaine Gézé jusqu'à l'autoroute nord
- Autoroute nord
- Avenue des Arnavaux jusqu'au boulevard Louis Bovet
- Boulevard Louis Bovet
- Boulevard Philippe Mabilly
- Rue Edouard Calvet jusqu'à la voie ferrée de Paris à Vintimille
- Traversée de la voie ferrée jusqu'au chemin de la Station
- Chemin de la Station

- Chemin de Sainte Marthe
- Limites des parcelles n°28 - 15 - 51 - 14 - 10 - 37 - 40 - 6 - 4 section K du quartier sainte Marthe jusqu'au boulevard Basile Barrelier
- Chemin de Saint Joseph à Sainte Marthe vers l'ouest
- Rue Jean Queillau jusqu'à l'avenue du Marché National
- Avenue du Marché National jusqu'à la voie ferrée de Paris à Vintimille
- Rue Théolet
- Traverse du Mazout vers l'ouest
- Boulevard Lavoisier
- Limite de la parcelle n°76 section M du quartier des Arnavaux, groupe La Visitation jusqu'au boulevard Frédéric Sauvage
- Boulevard Frédéric Sauvage
- Avenue des Aygalades
- Boulevard Lavoisier
- Avenue Boisbaudran
- Limite de la parcelle n°5 section D du quartier La Delorme jusqu'à la ligne de chemin de fer de Paris à Vintimille
- On longe la voie ferrée de Paris à Vintimille jusqu'à l'avenue du Marché National
- Avenue du Marché National jusqu'à l'autoroute nord
- (Autoroute nord jusqu'à la rue Chatelier)